

MAIRIE D'OURSEL-MAISON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de **Mr VASSELLE Alain**, Maire.

PRESENTS : Mesdames YUNG Nathalie, ISAMBART Cédrine, MAGUET Alexandra, LEMITRE Agnès, MACHY Annette – Messieurs BERLY Jean-Marie – VASSELLE Léopold – PYPE Aurélien – FONTANA Sylvain

ABSENT EXCUSE : Monsieur SITALAPRESAD Grégory

APPROBATION DU PV

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 Mars 2026.

Concernant les délégations consenties au maire, Mr VASSELLE précise que le Conseil sera informé avant chaque décision.

DELEGATION AU MAIRE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Mr Le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L 2111-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide :

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT. Le Conseil Municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

Article 3 : Monsieur le Maire pourra charger son adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION DES V R D

- DELATTRE Philippe
- FONTANA Sylvain
- BERLY Jean-Marie
- PYPE Stéphane
- LALY Jean-Paul
- PYPE Denis

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

- VASSELLE Alain
- PYPE Denis
- DELATTRE Philippe
- BERLY Jean-Marie
- LALY Jean-Paul

COMMISSION DU FLEURISSEMENT

- DELATTRE Philippe
- DESPATY Allison
- TILLIER Françoise
- HEYVAERT Jean-Marie
- DELATTRE Romain
- POYET Christine
- SITALAPRESAD Grégory

COMMISSION DU PLU

- PYPE Stéphane
- ALTAZIN Frédéric
- BERLY Jean-Marie
- LALY Jean-Paul

COMMISSION DES BATIMENTS

- DELATTRE Philippe
- FONTANA Sylvain
- BERLY Jean-Marie
- TILLIER Françoise
- GOURGUECHON Céline
- LALY Jean-Paul

COMMISSION DES FETES

- DESPATY Allison
- FONTANA Sylvain
- BERLY Jean-Marie
- PYPE Denis
- SITALAPRESAD Grégory
- DIAS Morgan

COMMISSION DU CCAS

- TILLIER Françoise
- BERLY Jean-Marie
- PYPE Denis
- HEYVAERT Jean-Marie

ASSOCIATION FONCIERE

- PYPE Denis
- TILLIER Françoise
- VASSELLE Léopold
- MARTIN François

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Mr DELATTRE fait le point des travaux :

- Projets : Travaux VRD (continuité) : 53 037 €
- Virage d'Oursel : 22 152 €
- Presbytère : Estimation fin des travaux fin juillet
- Au niveau du foyer, les riverains n'ont plus de place pour se garer. Le directeur ne souhaiterait pas que le personnel se gare sur le parking du foyer.
- Rue du Fief : pelouse et voir le stationnement
- Taille des haies ; relancer la population
- Projet d'acquisition d'un défibrillateur, voir où l'installer
- Au lotissement : poubelle dans le virage : **Mr VASSELLE** organisera une réunion au lotissement. Il faudra matérialiser un endroit pour l'emplacement des poubelles.
- Souci avec le véhicule : pneu à changer, réfléchir pour un remplacement.

Mme TILLIER demande que l'on protège le parvis de l'église des déjections des pigeons en installant des grillages pour les empêcher de se poser sur les poutres

Mr BERLY informe le Conseil qu'il n'a pas pu être présent ces derniers temps à cause du confinement.

Il fait part de la demande des employés concernant la prime covid. Dans le mesure où il n'y a pas eu de surplus de travail, le conseil décide à l'unanimité de ne pas octroyer de prime. Celle-ci sera revue dans le régime indemnitaire.

Mr VASSELLE fait lecture d'une demande d'utilisation de la salle polyvalente pour y pratiquer du sport. **Mr VASSELLE** propose de recevoir cette personne lors de sa prochaine permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.